

## RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES DÉPARTEMENTALES (RPED)

### COMITÉ DÉPARTEMENTAL 84 « ADO 4x4 DEBUTANT »

Saison 2025/2026

#### Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Championnat départemental Ado par Genre	 <p>FFvolley Comité Départemental de Vaucluse</p>
Catégorie	M15 / M18 mixées	
Abréviation	-	
Commission sportive référente	CDS84	
Forme de jeu	4x4	
Genre	1 championnat Féminin 1 championnat Masculin	

#### Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Minimum 4
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipes ou collectif par GSA	2 par genre
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF régionales	Non
<b>Seules 2 équipes par GSA peuvent être engagées, puisqu'au-delà, un collectif en 6x6 peut être inscrit – Max 18 équipes par genre</b>	

#### Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition volley-ball
Date limite d'homologation pour participer à l'épreuve	Le jour précédent la rencontre
Type de licence mutation autorisée	Régionale
<b>Catégories autorisées</b>	
M21	Non
M18	Oui
M15	Oui
M13 avec simple surclassement	Oui
<b>Seuls les joueurs ne jouant pas sur un « championnat Régional Ado » ou « Adulte toutes catégories », sont autorisés à participer à ce championnat Départemental Ado 4x4.</b> <b>Ce championnat est réservé aux débutants (1<sup>ère</sup> saison de volley Ball) et nous comptons sur la bienveillance de tous, pour respecter cet état d'esprit.</b> <b>Les joueurs autorisés peuvent participer simultanément au championnat 6x6 Départemental mais un même joueur ne peut jouer dans 2 équipes différentes sur le même tournoi 4x4</b>	



**La personne encadrant l'équipe devra avoir une licence « éducateur sportif » valide**

#### Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Dans l'équipe joueuse inscrite sur la feuille de match	
Nombre maximum de joueurs mutés	2
Nombre maximum de joueurs mutés pour les équipes support CFC	-
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	2
Nombre maximum de joueurs sous contrat pro	0
Nombre maximum de joueurs sous contrat "aspirant" CFC	0
Nombre minimum de joueurs issus de la formation française	0
Exceptionnellement, <b>le jeu à 3 joueurs est possible</b> , mais l'équipe ne pourra pas accéder à la poule supérieure si elle termine dans les deux premiers ! (Elle peut descendre par contre !)	

#### Art 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi ou Dimanche
Horaire officiel des rencontres	13h30 ou 9h30
Plage d'implantation autorisée	Samedi entre 12h et 16h Dimanche entre 9h et 13h
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	15 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	7 jours
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Interdiction de changer de semaine	Non
Les clubs organisateurs désignés peuvent switcher leur tournoi avec un autre club désignés après accord des deux GSA. Informé le comité au plus tôt par mail ( <a href="mailto:volleyadocd84@gmail.com">volleyadocd84@gmail.com</a> )	

#### Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	Auto-Arbitrage
Installation du terrain et du matériel terminée	H - 30 minutes
Présence du marqueur	-
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	H - 30 minutes
Tirage au sort	H - 15 minutes
Échauffement au filet	H - 15 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres du même tournoi	-

#### Art 7 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDM	GSA organisateur
Envoyer des résultats par mail pour les rencontres du samedi et du dimanche	Avant le Mardi soir
Feuille de match papier : Scanner Uniquement les feuilles recap de résultats par poule et envoyer ces dernières par mail ( <a href="mailto:volleyadocd84@gmail.com">volleyadocd84@gmail.com</a> ).	
Assurez-vous que les feuilles soient parfaitement lisibles.	
Les résultats devront être envoyés par mail par le club organisateur, <b>au plus tard 72h suivant la rencontre !</b>	
<b>Une sanction financière de 25€ sera appliquée en cas de non respect de cette clause !</b>	

## Art 8 - FORMULE SPORTIVE

Mise en place d'un tournoi « plateau Féminin M15/M18 confondu » et d'un autre tournoi « plateau Masculin ou Mixte M15/M18 confondu »

Poule de niveau de 6 équipes avec 1 rencontre en 15 points secs (Changement de côté si souhaité)

En fonction du nombre d'équipe, le club recevant peut adapter le nombre d'équipe par poule en respectant la chronologie d'organisation prédefinie.

Si poule de 5 équipes, matchs de 21 points secs, si poule de 4 équipes, matchs de 25 points secs et à 3 équipes, match de 30 points secs)

**Trois services gagnant maximum puis changement de serveur pour la même équipe**

**1 seul Temps mort par équipe**

Organisation envoyée par mail par le comité Ado et gérer par le club recevant

## Art 9 – ACCESION ET RELÉGATION

Pour un meilleur brassage, les 2 premiers de la poule montent sur la poule de niveau supérieure et les 2 derniers de la poule descendent sur la poule de niveau inférieure (L'équipe absente descend obligatoirement sur la poule inférieure mais avec le maximum de points du tournoi)

Les nouvelles équipes formées en cours de saison intègrent les tournois en poule basse

Sur le premier tournoi, toutes les équipes de chaque poule reçoivent entre 1 et 6 points.

Sur le second tournoi, la poule haute recevra entre 1 et 6 points, la suivante entre 6 et 11, la troisième entre 11 et 16 points.

L'équipe qui a le moins de points cumulés sur l'ensemble des tournois de la saison 2025/2026 est désignée championne de sa catégorie

## Art 10 – JOKER MÉDICAL

Possibilité de jouer à 3 au minimum

## Art 11 – BALLON / FILET

Type de ballon autorisé	« Adulte » voir Article 15 du RGES
GSA devant fournir les ballons	GSA Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	Minimum 1 par équipe
Nombre de ballons pour la rencontre	1
Hauteur de filet	2m10 (Filles) 2m24 (Garçons)
Terrain	7 x 7

## Art 13 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « compétition volley-ball » permet la participation d'un joueur. Un listing des licenciés pour cette catégorie sera demandé au responsable du club en début de saison et en début d'année civile.

Il n'y a pas d'arbitre officiel, et c'est l'une des équipes de la même poule qui ne participe pas au match, et désigné par l'organisateur, qui prend en charge l'arbitrage.

Utilisation d'une feuille de match papier simplifié avec report au propre des résultats par poule qu'il faudra scanner et envoyer par mail ([volleyadocd84@gmail.com](mailto:volleyadocd84@gmail.com))